

Le 22 juin 2026

URGENT

Madame Maud Brégeon
Ministre déléguée, chargée de l'énergie
132 rue de Bercy
75012 PARIS

Madame la Ministre,

L'agenda officiel du Conseil de l'Union européenne prévoit, le 26 juin prochain, une réunion du « Conseil Énergie » consacrée au « Paquet Réseaux ». Ces textes comportent des risques techniques et économiques majeurs, tout en remettant en cause la souveraineté de nos choix énergétiques sans aucun bénéfice pour le climat. L'activisme de la Commission européenne et les orientations de la future présidence irlandaise renforcent notre inquiétude et rendent les alertes urgentes. Ce sujet, capital, est d'ailleurs susceptible de s'inviter de manière cruciale dans les futurs débats nationaux sur l'énergie, à l'approche de l'élection présidentielle, et a déjà été formellement soulevé par des organisations syndicales. C'est pourquoi je tenais à vous alerter sans délai.

À juste titre, RTE a formellement exprimé ses réserves en indiquant dès avril 2026 qu'il ne pouvait accepter le « Paquet Réseaux » dans sa forme initiale. Même si les discussions se sont poursuivies depuis, plusieurs alertes restent hélas d'actualité. Le projet de la Commission passe à côté des vrais enjeux en se focalisant de manière excessive sur une centralisation de la gouvernance, au détriment des réalités techniques du terrain. Sur le plan technique et de la planification, nous rejetons comme RTE l'approche descendante (*top-down*) de la Commission, qui cherche à imposer un cadre décisionnel basé sur un scénario énergétique centralisé unique. Aucune agence européenne ne dispose de la compétence opérationnelle nécessaire pour modéliser finement la sécurité d'un système électrique. Pour éviter des incidents majeurs, comme le blackout survenu dans la péninsule ibérique en avril 2025, la planification doit impérativement s'appuyer sur une pluralité de scénarios et intégrer les contraintes physiques réelles des réseaux nationaux, notamment les renforcements internes indispensables à l'accueil de nouvelles interconnexions.

Le volet financier soulève également de graves inquiétudes avec la volonté de la Commission de ponctionner 25 % des recettes de congestion des gestionnaires nationaux pour alimenter un fonds centralisé. Une telle mesure priverait l'opérateur de ressources locales essentielles, diluerait les signaux de prix là où les besoins de réseau sont identifiés et provoquerait mécaniquement une hausse de 5 % des tarifs d'électricité pour les consommateurs français. Les dernières évolutions du projet, qui n'envisagent qu'une application progressive de ce mécanisme délétère pour en faciliter l'adoption, constituent un engrenage dangereux et inacceptable. Les choix de mix énergétique et le coût final des investissements doivent rester de la responsabilité exclusive des États membres, qui sont comptables devant leurs contribuables. Pour notre pays, la mise en œuvre de ce « Paquet Réseaux » aurait plusieurs conséquences néfastes :

- **Une explosion des prix** : Le prix de l'électricité tendrait vers la moyenne européenne, soit une augmentation de l'ordre de 30 % dès 2035 selon l'institut allemand Fraunhofer. Cet objectif a été clairement annoncé par les commissaires Ribera et Jørgensen, et ses répercussions économiques et sociales ruinerait tout espoir de réindustrialisation.
- **Une déstabilisation technique** : La stabilité de notre réseau électrique — aujourd'hui garantie par l'inertie des machines tournantes de nos centrales nucléaires et hydrauliques — serait lourdement affectée par les déversements incontrôlables des excédents de production solaire et éolienne des pays voisins, notamment de l'Allemagne qui envahit les

réseaux voisins tandis que RTE doit assumer pleinement sa responsabilité d'équilibre du réseau national. On ne peut feindre d'ignorer les leçons du blackout ibérique d'avril 2025.

- **Une modulation accrue du nucléaire** : L'afflux accru d'énergies renouvelables à coût marginal nul, produit de façon excédentaire chez nos voisins, contraindra la France à brider encore davantage sa propre production. Ces arrêts et modulations répétés à grande échelle auront des effets délétères sur la longévité de nos installations et EDF a alerté sur cette importante question.
- **Une perte de souveraineté** : La prise de contrôle de la planification des réseaux par la Commission constituerait une ingérence inacceptable.

Ce constat doit conduire la France à porter des exigences incontournables :

1. **La reconnaissance des responsabilités** : La responsabilité des États membres sur la stabilité du mix électrique qu'ils ont choisi doit être réaffirmée conformément au Traité de Lisbonne. Il leur appartient de financer et de mettre en place les moyens nécessaires pour compenser la variabilité de leurs propres énergies intermittentes.
2. **Une participation financière équitable** : Les États membres qui dépendent des interconnexions pour écouler leurs excédents intermittents doivent participer matériellement ou financièrement aux moyens compensatoires déployés par les pays d'accueil.
3. **La transparence des données** : Il est indispensable que l'ENTSO-E présente la réalité du cumul des productions solaires et éoliennes européennes des années 2024 et 2025 au pas semi-horaire, accompagnée de l'évaluation des besoins réels de compensation associés. Cette transparence doit s'appliquer par État membre afin de mettre en lumière les responsabilités de chacun dans les dysfonctionnements actuels du marché de l'électricité.
4. **Une étude d'impact macroéconomique** : La Commission européenne doit présenter de manière transparente les conséquences financières du « Paquet Réseaux » ainsi que son impact réel sur les prix nationaux de l'électricité pour chaque État membre.

La Commission invoque constamment l'orthodoxie du marché européen. Pourtant, alors que l'Allemagne souffre de lourdes congestions internes qui auraient dû conduire à son découpage en plusieurs zones de prix — comme le recommandait l'ENTSO-E —, ce projet a été enterré face au veto catégorique de Berlin. Il serait profondément paradoxal qu'une approche théorique et centralisatrice soit aujourd'hui imposée à la France avec ce « Paquet Réseaux », au mépris des risques qu'il comporte. Nos exigences ne relèvent pas d'un manque de solidarité. La France est d'ailleurs rejointe par la Suède, la Bulgarie, la Finlande et la Pologne au sein d'une position commune (*non-paper*).

Nous serons amenés, dans les semaines à venir, à participer activement au débat public ainsi qu'aux consultations officielles. Toutefois, au vu de l'urgence du calendrier, il nous paraissait crucial de partager dès à présent notre position avec vous.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bernard Accoyer

Président PNC-France